



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, QUE :

Le conseil de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a adopté, le 8 février 2021, le règlement suivant :

- Numéro 21-890 : « Pourvoyant à la réfection de voirie de divers chemins (IF-2102) et décrétant un emprunt de 941 500 \$ ».

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 23 avril 2021. Il entrera en vigueur conformément à la Loi.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement sur le site internet de la Municipalité au www.villestoneham.com.

DONNÉ À STONEHAM-ET-TEWKESBURY, CE 3^e JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE VINGT ET UN.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Louis Desrosiers